

modifié en plusieurs circonstances, et l'introduction de l'enseignement technique et industriel. M. Milissis, dont nous avons parlé à propos de l'enseignement primaire, a élaboré, avec le concours d'un certain nombre de professeurs, un projet de loi sur l'instruction secondaire qui paraît bien propre à faire progresser les études classiques; il propose de remplacer les écoles helléniques et les gymnases par des *progymnases* et des *gymnases* semblables à ceux de la Prusse, comme on l'a déjà fait en Russie et en Italie. D'après l'article 140 de ce projet, on doit enseigner d'une manière complète dans les gymnases, l'instruction religieuse, le grec moderne, le grec ancien, le latin, le français, la philosophie, les mathématiques, la géographie, l'histoire, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, le dessin, la musique vocale, la gymnastique et l'exercice des armes. Ces matières sont ainsi réparties dans les six classes par l'article 141 :

1° *L'enseignement religieux*, deux heures par semaine dans la sixième classe ;

2° *Le grec moderne*, deux heures dans toutes les classes ;

3° *Le grec ancien*, dans les première, deuxième, cinquième et sixième classes, huit heures; dans la troisième et la quatrième classe, dix heures ;

4° *Le latin*, dans les troisième, quatrième, cinquième et sixième classes, quatre heures ;

5° *Le français*, dans toutes les classes, trois heures ;

6° *La philosophie*, dans les quatrième et cinquième classes, deux heures; dans la sixième classe, trois heures ;

7° *Les mathématiques*, dans les première et deuxième classes, trois heures, et dans toutes les autres classes, quatre heures ;

8° *La géographie*, dans les première et deuxième classes, deux heures ;

9° *L'histoire réunie à la géographie*, dans toutes les classes, trois heures ;

10° *La physique*, dans les première, cinquième et sixième classes, deux heures ;

